

ORGANISATION INTERNATIONALE DE METROLOGIE LEGALE

**11 rue Turgot
75009 PARIS**

**RAPPORT DE L'EXPERT COMPTABLE
SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2009**

Monsieur le Directeur,

Conformément à l'Article 21 du règlement financier révisé de l'Organisation Internationale de Métrologie Légale et à notre lettre de mission du 7 Décembre 2009, nous avons audité les états financiers de l'OIML au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2009, tels qu'ils sont joints au présent rapport et se caractérisant par les données suivantes :

- Total du bilan 1 435 136 €
- Résultat de l'exercice 42 754 €

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces comptes, sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent la mise en œuvre des diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que notre audit constitue une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers, dans tous leurs aspects significatifs, donnent une image fidèle de la situation financière de l'OIML au 31 Décembre 2009 ainsi que du résultat de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables applicables au secteur public (normes IPSAS) et au règlement financier révisé.

Fait à Montrouge,
Le 30 Mars 2010



Mr F. FISCHER
Expert Comptable



Comptes annuels de l'exercice clos le

31 décembre 2009

Rapport établi le 30 mars 2010

SOMMAIRE

1	Etat de la situation financière au 31 décembre 2009.....	3
2	Etat de la performance financière 2009	4
3	Notes annexes	4
	Règles et méthodes comptables	5
	Notes sur le bilan.....	9
	Notes sur le résultat.....	14
4	Variation des capitaux propres.....	16
5	Tableau des flux de trésorerie au 31 décembre 2009	16

1 ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE AU 31 DECEMBRE 2009

ACTIF	31/12/2009	31/12/2008
Actifs à court terme		
Disponibilités	960 454 €	838 707 €
Créances Etats membres	194 944 €	260 469 €
Autres créances	35 916 €	99 589 €
Charges constatées d'avance	19 059 €	8 040 €
TOTAL (I)	1 210 374 €	1 206 806 €
Actifs à long terme		
Immobilisations financières	79 254 €	65 040 €
Immeubles et aménagements	4 723 €	6 067 €
Agencements	115 440 €	120 201 €
Matériel de transport	0 €	21 541 €
Matériel de bureau et informatique	6 475 €	11 235 €
Mobilier	18 871 €	19 956 €
Logiciels	0 €	0 €
TOTAL (II)	224 762 €	244 041 €
TOTAL GENERAL (I à II)	1 435 136 €	1 450 846 €

PASSIF	31/12/2009	31/12/2008
Passifs à court terme		
Etats membres - avances	0 €	8 217 €
Autres dettes	73 674 €	127 014 €
Partie à court terme des emprunts		
TOTAL (I)	73 674 €	135 232 €
Passifs à long terme		
Avantages au personnel	415 993 €	412 900 €
Autres provisions		
TOTAL (II)	415 993 €	412 900 €
Actif net / Situation nette (III = Actif- I - II)	945 468 €	902 715 €
Apports en capital	55 324 €	55 324 €
Réserves et report à nouveau	847 391 €	-189 405 €
Résultat	42 754 €	1 036 796 €
Total actif net (IV)	945 468 €	902 715 €
Solde net (III-IV)	0 €	0 €

2 ETAT DE LA PERFORMANCE FINANCIERE 2009

	2009	2008
PRODUITS EXPLOITATION		
Participation contributive Etats Membres	1 642 560 €	1 599 140 €
Autres produits opérationnels	122 916 €	60 652 €
TOTAL PRODUITS EXPLOITATION (I)	1 765 476 €	1 659 792 €
CHARGES EXPLOITATION		
Rémunérations, salaires et avantages du personnel	1 201 681 €	1 190 464 €
Fournitures et consommables utilisés	475 250 €	437 974 €
Dotations aux amortissements	34 572 €	48 117 €
Comptes clients	13 600 €	104 168 €
Autres charges opérationnelles	-3 343 €	-2 230 €
TOTAL CHARGES EXPLOITATION (II)	1 721 760 €	1 778 493 €
RESULTAT D'EXPLOITATION (III=I-II)	43 716 €	-118 701 €
RESULTAT FINANCIER	7 845 €	24 834 €
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-8 807 €	1 130 663 €
TOTAL DES PRODUITS / CHARGES NON OPERATIONNEL(LE)S (IV)	-962 €	1 155 497 €
SOLDE NET DE L'EXERCICE	42 754 €	1 036 796 €

3 NOTES ANNEXES

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2009 au 31/12/2009.

L'arrêté des comptes a été fait par le Directeur du Bureau en date du 30 mars 2010 conformément aux dispositions de l'article 20 du règlement financier révisé de l'OIML.

Les documents de synthèse annuels établis conformément à l'annexe 3 du règlement financier révisé de l'OIML comprennent les états financiers suivants : bilan, compte de résultat, notes annexes aux états financiers, tableau de flux de trésorerie, tableau de variation des capitaux propres.

Les notes ou tableaux ci-après font donc partie intégrante des états financiers annuels :

Note 1	Principales méthodes comptables	5
Note 2	Détail des disponibilités	9
Note 3	Analyse des soldes des Etats Membres.....	9
Note 4	Détail des autres créances	11
Note 5	Détail des charges constatées d'avance	11
Note 6	Détail des immobilisations financières	11
Note 7	Détail des créances à long terme.....	12
Note 8	Etat des immobilisations et amortissements	12
Note 9	Détail des autres dettes.....	12
Note 10	Détail des avantages du personnel	13

Note 11	Bilans dans l'hypothèse d'une inscription de la totalité des droits acquis	13
Note 12	Analyse des autres provisions	14
Note 13	Etats des abonnements des Membres Correspondants.....	14
Note 14	Détails des produits et charges - exécution du budget	14
Note 15	Détail des dotations / reprises de provisions	15
Note 16	Détail des produits exceptionnels	15
Note 17	Détail des charges exceptionnelles	15

Règles et méthodes comptables

Note 1 Principales méthodes comptables

Les états financiers de l'OIML sont établis conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public, IPSAS (International Public Sector Accounting Standards), émises par le Comité du secteur public de l'IFAC (International Federation of Accountants). En l'absence de normes IPSAS, ce sont les normes IAS (IFRS) qui sont appliquées.

Monnaie de référence et monnaies de présentation

Le règlement financier de l'Organisation Internationale de Métrologie Légale révisé au 1er janvier 2006 prévoit à son article 2 que l'unité de compte prévue par la convention créant l'OIML est le Franc-Or, dont la parité par rapport au Franc Français est celle qui est indiquée par la Banque de France.

Toutefois, le Règlement (CE) N° 974/98 du Conseil du 3 mai 1998 a remplacé le Franc Français par l'Euro à compter du 1er janvier 1999, et dispose que "Les références aux unités monétaires nationales qui figurent dans des instruments juridiques existant à la fin de la période transitoire doivent être lues comme des références à l'unité euro en appliquant les taux de conversion respectifs." En conséquence, la Banque de France n'a pas maintenu l'unité de compte "Franc-Or".

Compte tenu de ces dispositions, les différents états financiers et états de comptabilité de l'OIML sont tenus en Euros.

Principales méthodes utilisées

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base de continuité de l'exploitation, de permanence des méthodes d'un exercice à l'autre et d'indépendance des exercices et conformément aux dispositions du règlement financier révisé au 1er janvier 2006 (RF).

Immobilisations corporelles (RF- article 4.1)

Les terrains et immeubles ainsi que les installations et équipement dont l'OIML est propriétaire sont comptabilisés à leur coût historique diminué des amortissements.

L'amortissement est calculé linéairement de manière à étaler le coût de chaque actif sur la durée d'utilisation estimée comme suit :

- * Immeubles..... 50 ans
- * Agencements, aménagements et installations..... 5 à 10 ans

* Autres immobilisations corporelles..... 3 à 10 ans

Immobilisations incorporelles (RF- article 4.2)

Le coût des logiciels informatiques, lorsqu'ils constituent des actifs, sont amortis linéairement selon une durée d'utilisation ne pouvant excéder 3 ans.

Immobilisations financières (RF- article 4.3)

Les immobilisations financières comprennent notamment les prêts au personnel.

Instruments financiers (RF article 5)

Dans les limites qui lui sont fixées par le Comité et sous le contrôle de celui-ci, le Directeur est autorisé à investir les disponibilités de l'Organisation, soit en titres ou effets facilement négociables à court terme dans l'un des pays membres de l'Organisation, soit même en investissements à long terme.

Les intérêts, dividendes, pertes et gains sur les instruments financiers, qu'ils soient réalisés ou non, sont comptabilisés dans les produits et charges du compte de résultat.

Les actifs et passifs financiers sont enregistrés à leur juste valeur à la date de clôture.

Prestations particulières sur conventions – en-cours (RF article 6)

Le Bureau peut passer des contrats avec toute organisation Internationale ou Régionale afin d'effectuer sur financement de cette organisation des travaux et prestations particuliers entrant dans le champ de compétence de l'Organisation et conforme à ses objectifs (par exemple traduction de publications de l'OIML dans une autre langue que l'Anglais et le Français). Les objectifs et les conditions de ces contrats devront être préalablement soumis à l'accord du Comité.

Les produits et charges relatifs à une prestation effectuée sur plusieurs exercices, dans le cadre de ces contrats, font l'objet des régularisations comptables appropriées pour satisfaire aux règles de constatation des produits fixées à l'article 8 (constatation des produits : cf. ci-après).

Créances d'exploitation

Les contributions des Etats Membres en retard lors de la clôture d'un exercice budgétaire seront considérées comme créances de l'Organisation et figureront comme telles à l'actif jusqu'à leur encaissement effectif.

Le cas des Etats défaillants est traité en application de l'Article XXIX de la Convention de l'OIML : la radiation d'un pays ayant atteint trois années d'arriérés est constatée automatiquement par le Directeur du Bureau International de Métrologie Légale.

En cas de radiation d'un Etat Membre, les créances de l'Organisation vis-à-vis de cet Etat feront l'objet d'une provision pour créance douteuse. Toutefois, ces créances resteront inscrites au bilan, sauf décision de la Conférence de les annuler.

Les avances et acomptes sur des charges de l'exercice suivant (par exemple acomptes versés pour l'organisation de réunions, acomptes sur travaux, etc.), peuvent être inscrits comme créances sur des fournisseurs.

Les avances reçues de clients dans le cadre des contrats visés à l'article 6 sont inscrites sur les comptes "clients" au passif du bilan.

Constatation des produits

Les produits sont comptabilisés selon les principes de la comptabilité d'engagement.

Les cotisations des Etats Membres et abonnements forfaitaires des Membres Correspondants sont comptabilisées à leur date d'exigibilité, soit la date d'ouverture de l'exercice.

Les produits financiers sont enregistrés dans l'exercice pendant lequel ils ont couru.

Les autres revenus, y compris les remboursements de frais par des tiers sont pris en compte lorsqu'ils sont acquis par l'OIML, soit selon les termes des contrats convenus soit, en l'absence de convention lors de l'émission de la facture ou de la demande de paiement.

Les cotisations des Etats Membres et abonnements forfaitaires des Membres Correspondants correspondant au paiement partiel ou total des sommes dues au titre des exercices suivants, seront inscrits comme dettes de l'Organisation vis-à-vis de ces Membres.

Réserves

Les résultats annuels, qu'ils soient déficitaires ou bénéficiaires, sont systématiquement affectés en report à nouveau pendant toute la période financière définie à l'article 1. Au terme de chaque période financière, la Conférence décide de l'affectation éventuelle en réserve.

Provisions

Les provisions sont comptabilisés quand l'OIML est tenue par une obligation juridique ou implicite résultant d'événements passés, dont il est probable que le règlement entraînera un emploi de ressources sans contrepartie probable et lorsqu'une estimation fiable du montant de l'obligation en cause peut être effectuée.

Avantages du personnel

Les droits à retraite acquis sont évalués par un actuair e et sont présentés pour information dans la note Note 10.

Ils font l'objet d'une provision pour charges établie conformément aux dispositions suivantes.

Résolution no. 18 de la 13e Conférence (2008)

Considérant que les dispositions des normes IPSAS (normes comptables internationales pour le secteur public) concernant les retraites, ne sont pas encore définies, la Conférence donne instruction au Président du CIML:

- *de nommer un expert spécialisé dans la comptabilité du secteur public international en tant qu'auditeur externe de l'OIML,*
- *d'élaborer avec cet expert les amendements nécessaires à apporter au Règlement Financier de l'OIML, plus particulièrement pour les retraites, et*
- *avec le soutien de cet expert, de prendre les décisions provisoires appropriées concernant la comptabilité et le système de retraite de l'OIML.*

Rapport sur l'exercice 2008:

Le montant de la provision pour retraite est égal à la somme des montants calculés comme suit sur la période de cinq années à venir, pour tous les agents cotisants ou retraités :

- *pour les agents retraités, somme des retraites à verser, calculées à la valeur de l'indice des prix en vigueur à la date du calcul,*

- pour les autres agents, sommes des retraites à verser dans la période de cinq ans, selon les dates prévisionnelles de retraite définies ci-dessus, en appliquant le taux acquis défini ci-dessus, le dernier indice de l'agent à la date de l'évaluation et l'indice des prix à la date de l'évaluation.

Le taux acquis par un agent correspond à un taux égal à 2% par année de cotisation à la date de l'évaluation de la provision, avec un maximum de 35 annuités, soit 70%.

On appelle date prévisionnelle de retraite d'un agent cotisant au régime de retraite OIML, la date à laquelle :

- un agent ayant quitté le BIML atteindra l'âge de 60 ans,
- un agent en activité sous un contrat de 5 ans (Article VI, 1er alinéa des Statuts du Personnel) arrivera à échéance de son contrat si l'échéance arrive après l'âge de 60 ans,
- un agent en activité sous un contrat de 5 ans (Article VI, 1er alinéa des Statuts du Personnel), dont l'échéance du contrat intervient avant l'âge de 60 ans, atteindra l'âge de 60 ans,
- un agent en activité sous un contrat selon l'Article VI, 2ème alinéa des statuts atteindra l'âge de 65 ans

Les retraites seront versées par prélèvement sur cette provision, qui sera réactualisée chaque année en fin d'exercice en tenant compte de la contribution des agents au système de retraite.

Il sera procédé tous les quatre ans, à l'évaluation actuarielle de la totalité des droits à retraite acquis. Cette évaluation sera présentée pour information avec les comptes de l'OIML.

Résolution no. 10 de la 44ème réunion du CIML (2009):

Le Comité a demandé que des recherches supplémentaires soient effectuées afin d'établir le meilleur moyen de présenter le passif du Système de Retraite OIML, vu les obligations des Etats Membres, dans le but de proposer une nouvelle règle à inclure dans un projet de révision du Règlement Financier de l'OIML (B 8) à soumettre pour approbation par la Quatorzième Conférence en 2012.

Attendant la décision sur cette nouvelle règle, le Comité n'a pas approuvé les "Comptes du BIML pour l'Année 2008".

Le Comité a accepté dans un même temps que la règle d'enregistrement dans la comptabilité OIML des Provisions du Système de Retraite, telle qu'utilisée pour préparer les comptes 2008, soit également utilisée pour compiler le projet des comptes pour l'année 2009.

Emprunts

L'OIML ne fait pas appel à l'emprunt.

Produits et charges exceptionnels

Le Directeur du Bureau peut passer par profits et pertes le montant des pertes ou gains des fonds, cession d'actifs, stocks et autres avoirs, à condition qu'un état de toutes ces sommes soit soumis au Comité et à la Conférence - en particulier, seront ainsi pris en compte les écarts entre les contributions théoriques dues par les Etats Membres et leurs versements réels, dans la mesure où ces écarts sont suffisamment faibles et qu'ils ne correspondent pas à des différences de change à constater en charges ou produits financiers

Contributions Volontaires - Dons et Legs

Le Directeur du Bureau peut accepter des contributions volontaires ainsi que des dons et legs, que ces apports soient ou non en espèces, à condition qu'ils soient offerts à des fins compatibles avec la ligne de conduite, les buts et l'activité de l'Organisation.

L'acceptation des apports qui entraînent, soit directement, soit indirectement des engagements financiers supplémentaires pour l'Organisation doit recevoir au préalable l'accord de la Conférence ou, en cas d'urgence, celui du Comité.

Les apports en biens meubles ou immeubles sont évalués en unités monétaires et inscrits au bilan de l'Organisation.

Notes sur le bilan

Note 2 Détail des disponibilités

Détail des disponibilités	31/12/2009	31/12/2008
Caisse d'Epargne	339 328 €	327 235 €
Banque de France	275 699 €	322 215 €
Chèques Postaux	66 539 €	40 273 €
Crédit Lyonnais	199 983 €	93 924 €
Caisse	1 184 €	1 524 €
Banque de Berne	71 958 €	41 443 €
Intérêts courus à recevoir	5 763 €	12 094 €
	960 454 €	838 707 €

Note 3 Analyse des soldes des Etats Membres

Les créances s'analysent comme suit :

Créances "clients"	31/12/2009	31/12/2008
Etats membres	383 757 €	450 330 €
Membres correspondants	73 703 €	74 015 €
Autres clients	29 139 €	17 522 €
Factures à établir		
Provisions dépréciation	-291 655 €	-281 398 €
	194 944 €	260 469 €
Avances et acomptes	0 €	-8 217 €

Le détail des créances des Etats membres et des Membres Correspondants est détaillé ci-après :

Etats Membres	Situation au 31/12/2009	Situation au 31/12/2008
ALBANIE	0 €	13 600 €
ALGERIE	-26 010 €	-26 010 €
ARABIE SAOUDITE	-13 685 €	-13 685 €
CAMEROUN	-79 138 €	-65 538 €
CUBA	-13 200 €	-13 400 €
EGYPTE	0 €	-12 880 €
ETHIOPIE	-38 630 €	-38 630 €

FINLANDE	0 €	-13 400 €
GRECE	0 €	-26 800 €
INDE	0 €	-13 400 €
IRAN	-27 200 €	-26 800 €
KENYA	-5 161 €	-14 256 €
NORVEGE	13 900 €	13 600 €
PAKISTAN	-13 600 €	0 €
POLOGNE	27 800 €	0 €
SRI LANKA	-21 346 €	-21 346 €
TANZANIE	-13 600 €	-13 400 €
TUNISIE	0 €	-755 €

Membres Correspondants	Situation au 31/12/2009	Situation au 31/12/2008
ARGENTINE	-3 874 €	-4 994 €
BAHREIN	-2 140 €	-2 040 €
BANGLADESH	-6 114 €	-4 994 €
BARBADE	-3 160 €	-2 040 €
BENIN	-4 836 €	-4 736 €
BOSNIE-HERZEGOVINE	1 020 €	1 020 €
BOTSWANA	-2 247 €	-1 127 €
BURKINA FASO	-5 799 €	-5 979 €
COMORES	-7 942 €	-6 822 €
COREE RPD	-25 703 €	-29 046 €
EMIRATS ARABES UNIS	-1 120 €	0 €
FIDJI	-5 544 €	-6 564 €
GABON	-4 024 €	-2 904 €
GHANA	0 €	-1 020 €
GUATEMALA	-1 020 €	-1 020 €
ISLANDE	-2 140 €	-1 020 €
KOWEIT	-5 094 €	-3 974 €
LETTONIE	0 €	-1 020 €
LIBYE	7 097 €	0 €
MADAGASCAR	-104 €	0 €
MOLDAVIE	0 €	-1 020 €
MONGOLIE	1 120 €	0 €
MONTENEGRO	1 120 €	-490 €
MOZAMBIQUE	-1 020 €	-1 020 €
NEPAL	-2 140 €	-5 908 €
NICARAGUA	-6 114 €	-4 994 €
OMAN	-1 120 €	0 €
OUZBEKISTAN	-110 €	0 €
PANAMA	-4 180 €	-3 060 €
PAPOUASIE NOUVELLE-	-1 120 €	-1 020 €

GUINEE		
PARAGUAY	0 €	-2 040 €
REPUBLIQUE DOMINICAINE	-1 120 €	0 €
RWANDA	-2 140 €	-1 020 €
SINGAPOUR	-1 044 €	-1 044 €
SOUDAN	-100 €	1 020 €
SYRIE	-1 120 €	0 €
TADJIKISTAN	-4 285 €	-3 165 €
TRINITE & TOBAGO	-1 020 €	-1 020 €
UEMOA	-1 120 €	0 €
UKRAINE	-1 120 €	0 €
URUGUAY	1 090 €	0 €
ZAMBIE (EM)	-76 486 €	-76 486 €
ZAMBIE (CM)	-1 120 €	0 €

Radiés	Situation au 31/12/2009	Situation au 31/12/2008
GUINEE	-36 009 €	-36 009 €
LIBAN	-35 689 €	-35 689 €

Les provisions sur créances Membres sont les suivantes :

Pays	Provision
REP. POP. DEM. DE COREE	25 703 €
CAMEROUN	79 138 €
GUINEE	36 009 €
ETHIOPIE	38 630 €
LIBAN	35 689 €
ZAMBIE (EM)	76 486 €
Total provisions	291 655 €

Note 4 Détail des autres créances

Les autres créances d'un montant de 35 916 € comprennent essentiellement des demandes de remboursement de TVA, pour un montant de 34 317 €

Note 5 Détail des charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance de 19 059 € comprennent principalement des avances pour des réunions organisées en 2010 (12 993 €) et des paiements de services annuels ou d'abonnements dont une partie relève de l'exercice 2010 (6 066 €).

Note 6 Détail des immobilisations financières

Ce poste d'un montant de 79 254 € comprend des intérêts courus et non échus pour 868 € des dépôts et cautionnements pour 420 € et des prêts au personnel pour 77 966 € ventilés comme suit :

Prêts au personnel	31/12/2009	< 1 an	entre 1 et 5 ans	> 5 ans
Total	77 966 €	30 593 €	47 373 €	0 €

Note 7 Détail des créances à long terme

Aucune créance n'apparaît à long terme, hormis la part des prêts à plus d'un an (Cf. Note 6).

Note 8 Etat des immobilisations et amortissements

	31/12/2009			31/12/2008		
	Brut	Amts	Net	Brut	Amts	Net
Logiciels	7 091 €	7 091 €	0 €	7 091 €	7 091 €	0 €
Constructions	67 230 €	62 507 €	4 723 €	67 230 €	61 163 €	6 067 €
Agencements	272 406 €	156 966 €	115 440 €	258 806 €	136 473 €	122 333 €
Matériel de transport	31 944 €	31 944 €	0 €	75 026 €	53 485 €	21 541 €
Matériel de bureau	86 664 €	85 224 €	1 440 €	86 454 €	82 267 €	4 187 €
Matériel informatique	107 103 €	102 069 €	5 035 €	102 254 €	99 441 €	2 813 €
Mobilier	65 007 €	46 136 €	18 871 €	63 953 €	41 893 €	22 060 €
TOTAL 31/12	637 446 €	491 938 €	145 508 €	660 813 €	481 813 €	179 001 €
TOTAL 01/01	660 813 €	481 813 €	179 001 €	640 861 €	433 696 €	207 165 €
Variation de l'exercice	-23 368 €	10 125 €	-33 492 €	19 952 €	48 117 €	-28 164 €

La diminution du poste immobilisations d'un montant global de 33 492 € s'explique par un ralentissement du rythme des investissements, et par la cession d'un élément d'actif pour un montant de 18 634 €

Note 9 Détail des autres dettes

Les autres dettes sont à échéance à court terme et comprennent les postes suivants :

	31/12/2009	31/12/2008
Retraite OIML	17 933 €	18 021 €
Urssaf	20 395 €	18 669 €
Ircantec	4 986 €	4 571 €
Mutuelle	4 031 €	3 711 €
Caisse retraite OIML	0 €	63 060 €
Congés payés	11 976 €	0 €
Dettes sociales	59 320 €	108 033 €
Fournisseurs	6 290 €	5 644 €
Factures non parvenues	8 064 €	13 337 €
Total	73 674 €	127 014 €

Note 10 Détail des avantages du personnel

Les avantages du personnel comprennent le fonds de retraite pour 415 993 € conformément aux règles expliquées ci-dessus :

	2009
Engagement de retraite au 01/01	412 900 €
Contribution salariale	18 573 €
Contribution salariale (reliquat)	85 482 €
Contribution OIML	-6 924 €
Reprise (pensions)	-71 637 €
Ajustement	-22 400 €
Solde au 31/12	415 993 €

Dont :	
Passif à long terme	344 261 €
Passif à court terme	71 732 €

Le total des droits à retraite acquis par le personnel, évalués par un actuair, se monte à :

Total des droits acquis	
au 31/12/2006	1 575 800 €
au 31/12/2007	1 693 100 €
au 31/12/2008 (interpolation)	1 783 700 €
au 31/12/2009	1 880 900 €

Note 11 Bilans dans l'hypothèse d'une inscription de la totalité des droits acquis

ACTIF	31/12/2009	31/12/2008
Actifs à court terme		
Disponibilités	960 454 €	838 707 €
Créances Etats membres	194 944 €	260 469 €
Autres créances	35 916 €	99 589 €
Charges constatées d'avance	19 059 €	8 040 €
TOTAL (I)	1 210 374 €	1 206 806 €
Actifs à long terme		
Immobilisations financières	79 254 €	65 040 €
Immeubles et aménagements	4 723 €	6 067 €
Agencements	115 440 €	120 201 €
Matériel de transport	0 €	21 541 €
Matériel de bureau et informatique	6 475 €	11 235 €
Mobilier	18 871 €	19 956 €
Logiciels	0 €	0 €
TOTAL (II)	224 762 €	244 041 €
TOTAL GENERAL (I à II)	1 435 136 €	1 450 846 €

PASSIF		
Passifs à court terme		
Etats membres - avances	0 €	8 217 €
Autres dettes	73 674 €	127 014 €
Partie à court terme des emprunts	0 €	0 €
TOTAL (I)	73 674 €	135 232 €
Passifs à long terme		
<i>Avantages au personnel</i>	<i>1 880 900 €</i>	<i>1 783 700 €</i>
Autres provisions	0 €	0 €
TOTAL (II)	1 880 900 €	1 783 700 €
Actif net / Situation nette (III = Actif- I - II)	-519 439 €	-468 085 €
Apports en capital	55 324 €	55 324 €
<i>Réserves et report à nouveau</i>	<i>-523 409 €</i>	<i>-189 405 €</i>
<i>Résultat</i>	<i>-51 353 €</i>	<i>-334 004 €</i>
Total actif net (IV)	-519 439 €	-468 085 €
Solde net (III-IV)	0 €	0 €

Note 12 Analyse des autres provisions

Au cours de l'exercice, l'OIML n'a connu aucun litige.

Notes sur le résultat

Note 13 Etats des abonnements des Membres Correspondants.

Aucune variation particulière n'est intervenue sur l'exercice

Note 14 Détails des produits et charges - exécution du budget

Les charges et produits s'analysent comme suit, en comparaison du budget voté par la Conférence en 2008:

Exécution du budget	2008	2008	2009	2009
	Voté	Réalisé	Voté	Réalisé
CHARGES				
Active staff		1 126 252 €		1 208 605 €
Pension System		64 211 €		-6 924 €
Total staff costs	1 158 821 €	1 190 464 €	1 229 000 €	1 201 681 €
Premises	60 000 €	85 922 €	61 000 €	64 337 €
Office costs	8 000 €	6 769 €	8 000 €	2 357 €
Printing & Bulletin	40 000 €	25 656 €	41 000 €	45 551 €
Doc & Internet	25 000 €	9 009 €	26 000 €	17 539 €
Correspondence	20 000 €	26 378 €	20 000 €	27 064 €
Meetings	65 000 €	103 307 €	68 000 €	93 060 €
Travel & accommodation	85 000 €	172 729 €	90 000 €	189 381 €
Misc.	45 000 €	8 881 €	46 000 €	65 746 €

Deprec. & provisions	60 000 €	152 285 €	61 000 €	48 172 €
Total charges other than staff	408 000 €	590 937 €	421 000 €	553 208 €
INCOME				
MS Contributions & translation center	1 570 000 €	1 541 000 €	1 607 000 €	1 577 600 €
CM Fees	58 000 €	58 140 €	64 000 €	64 960 €
Bulletin	6 000 €	4 436 €	6 000 €	3 671 €
Financial income	20 000 €	24 748 €	20 000 €	7 716 €
Income Certificates and MAA	27 825 €	29 518 €	61 000 €	80 162 €
Misc. And exc. Income		1 158 124 €		59 816 €
Others				
Rep/prov. dépréciation actifs circ		2 230 €		3 343 €
Transferts de charges exploitation		0 €		375 €
Total income	1 681 825 €	2 818 197 €	1 758 000 €	1 797 642 €
Result	115 004 €	1 036 796 €	108 000 €	42 754 €

Note 15 Détail des dotations / reprises de provisions

Le total des dotations aux amortissements et aux provisions est de 41 248 € Concernant la dotation au Fonds de Pension, voir Note 10.

Dotation de l'exercice	2009	2008
Logiciels	0 €	0 €
Constructions	1 345 €	1 345 €
Agencements	20 493 €	20 636 €
Matériel de transport	2 907 €	8 616 €
Matériel de bureau	2 957 €	8 014 €
Matériel informatique	2 628 €	5 257 €
Mobilier	4 243 €	4 248 €
Total dotation aux amortissements	34 572 €	48 117 €
Comptes clients	13 600 €	104 168 €
Fonds de pension	-6 924 €	29 693 €
TOTAL dotations de l'exercice	41 248 €	181 978 €

Note 16 Détail des produits exceptionnels

Les produits exceptionnels sont de 20 979 € à la clôture de l'exercice et correspondent à des produits de cession d'actifs (18 634 €) et des produits sur exercices antérieurs et transferts de charges (2 344 €).

Note 17 Détail des charges exceptionnelles

Au 31 décembre 2009, les charges exceptionnelles s'élèvent à 29 786 € et correspondent à des pertes sur créances irrécouvrables (10 200 €), la radiation d'éléments d'actifs cédés (18 634 €) et des charges exceptionnelles diverses (951 €).

4 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Réserves	Report à nouveau	Résultat	Total
Solde net au 01/01/2008	55 324 €	9 982 €	-199 387 €		-134 081 €
Résultat de l'exercice				1 036 796 €	
Solde net au 31/12/2008	55 324 €	9 982 €	-199 387 €	1 036 796 €	902 715 €
Solde net au 01/01/2009	55 324 €	9 982 €	837 409 €		902 715 €
Résultat de l'exercice				42 754 €	
Solde net au 31/12/2009	55 324 €	9 982 €	837 409 €	42 754 €	945 468 €

Le résultat annuel est totalisé au 1er janvier suivant dans le Report à nouveau.

Les réserves sont celles constatées et approuvées par la Conférence en 2008, sur la base des comptes de l'exercice 2007.

Les comptes de l'exercice 2007 ont été établis en comptabilisant dans la Provision pour pensions la totalité des droits acquis (règle IPSAS ou IAS), d'où le bas niveau des réserves. Lors de l'exercice 2008, la Provision pour pensions a été réévaluée sur la base de la règle provisoirement acceptée par le CIML (voir Note 1 ci-dessus), ce qui explique la valeur du résultat 2008.

La décision d'affecter les résultats et le report à nouveau dans les réserves relèvera de la Conférence lors de sa réunion de 2012, sur la base des comptes de l'exercice 2011.

5 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2009

	2009	2008
Solde des activités	42 754 €	1 036 797 €
+ / - Dotations nettes aux amortissements et provisions	-56 132 €	181 978 €
+ Valeur nette comptable des immobilisations cédées	18 634 €	
= Capacité d'autofinancement	5 256 €	1 218 775 €
+ / - Variation du BFR lié à l'activité	150 419 €	-1 321 758 €
= FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE (D)	155 675 €	-102 983 €
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-19 714 €	-19 953 €
+ / - Variation des prêts et avances consentis	-14 214 €	16 818 €
= FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'INVESTISSEMENT (E)	-33 928 €	-3 135 €
= VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE H=(D+E+F+G)	121 747 €	-106 118 €
TRESORERIE D'OUVERTURE (I)	838 707 €	944 825 €
TRESORERIE DE CLOTURE (J)	960 454 €	838 707 €
ECART: H-(J-I)	0 €	0 €